



Un tribunal d'instance américain confirme la validité du brevet d'UCB protégeant Vimpat®

- **Le tribunal d'instance du Delaware rejette la contestation des revendications de brevet**

Bruxelles (Belgique), 14 août 2016 – UCB annonce que le tribunal d'instance du Delaware a confirmé la validité du brevet américain n° RE38,551 protégeant Vimpat® (*lacosamide*), l'antiépileptique produit par UCB.

« Nous sommes ravis de la décision du Juge Stark, président du tribunal d'instance du Delaware », a déclaré Anna S. Richo, Executive Vice President & General Counsel chez UCB. « Cela confirme la force de nos droits de propriété intellectuelle sur Vimpat®. »

Cette décision vient conforter l'engagement d'UCB envers les personnes souffrant d'épilepsie, ainsi que sa capacité à rendre Vimpat® accessible aux patients. Cette décision est encore sous scellés et sera publiée suite à une ordonnance du tribunal.

Pour de plus amples informations

Corporate Communications

Jim Baxter,
Global Communications, UCB
Tél. +32 473 78 85 01, jim.baxter@ucb.com

Relations investisseurs

Antje Witte,
Investor Relations, UCB
Tél. : +32 2 559 94 14, antje.witte@ucb.com

À propos d'UCB

UCB (www.ucb.com) est une société biopharmaceutique établie à Bruxelles (Belgique) qui se consacre à la recherche et au développement de nouveaux médicaments et de solutions innovantes destinés aux personnes atteintes de maladies graves du système immunitaire ou du système nerveux central. Employant plus de 7 500 personnes réparties dans environ 40 pays, UCB a généré un chiffre d'affaires de €3,9 milliards en 2015. UCB est cotée sur le marché Euronext Bruxelles (symbole : UCB). Suivez-nous sur Twitter : @UCB_news.

À propos de Vimpat®

Le lacosamide (connu sous l'appellation commerciale Vimpat®) est approuvé en tant que traitement d'appoint des crises partielles chez les adultes épileptiques (âgés d'au moins 17 ans aux États-Unis et d'au moins 16 ans dans l'Union européenne) et également en tant que monothérapie aux États-Unis. Dans l'UE, le médicament n'est pas encore approuvé pour une administration en monothérapie. Le lacosamide est actuellement disponible dans 47 pays.

Déclarations prospectives

Ce communiqué de presse contient des déclarations prospectives fondées sur les plans, estimations et convictions actuels

du management. Toutes les déclarations, hormis celles qui ont trait à des faits historiques, peuvent être considérées comme des déclarations prospectives, notamment les estimations du chiffre d'affaires, des marges d'exploitation, des dépenses en immobilisations, des liquidités, d'autres données financières, des résultats juridiques, politiques, réglementaires ou cliniques attendus et d'autres estimations et résultats. De par leur nature, ces déclarations prospectives ne constituent pas une garantie de performances futures ; elles sont soumises à des risques, incertitudes et hypothèses pouvant donner lieu à un écart important entre les résultats réels et ceux contenus implicitement dans les déclarations prospectives figurant dans le présent communiqué de presse. Figurent parmi les facteurs importants susceptibles d'entraîner de telles différences : l'évolution du contexte économique général, du domaine d'activité et de la concurrence, l'impossibilité d'obtenir les homologations réglementaires nécessaires ou de les obtenir selon des conditions acceptables, les coûts associés à la recherche et développement, l'évolution des perspectives pour les produits du pipeline ou les produits en phase de développement par UCB, les effets de décisions judiciaires ou d'enquêtes publiques futures, les réclamations pour responsabilité du fait de produits, les obstacles à la protection des produits ou produits candidats par brevets, l'évolution de la législation ou de la réglementation, les fluctuations des taux de change, l'évolution ou les incertitudes de la législation fiscale ou de l'administration de cette législation, et le recrutement et la rétention des collaborateurs.

Qui plus est, les informations contenues dans le présent document ne constituent en aucun cas une proposition de vente ni une demande d'achat de titres, et, si pareille offre de vente ou pareille demande d'achat de titres existait, sur quelque territoire que ce soit, cette proposition de vente ou demande d'achat de titres serait considérée comme illégale en l'absence de tout enregistrement ou qualification en vertu de la réglementation sur les valeurs mobilières en vigueur dans le territoire concerné. UCB fournit ses informations à la date du présent communiqué de presse, et déclare expressément n'avoir nullement l'obligation d'actualiser les informations contenues dans le présent communiqué de presse, que ce soit pour confirmer les résultats réels ou faire état de l'évolution de ses attentes.

Rien ne permet de garantir que les nouveaux produits candidats du pipeline feront l'objet d'une autorisation de mise sur le marché, ou que de nouvelles indications seront développées et homologuées pour les produits existants. S'agissant des produits ou produits potentiels qui font l'objet de partenariats, de joint-ventures ou de collaborations pour l'obtention d'une homologation, des différences peuvent exister entre les partenaires. Par ailleurs, UCB ou d'autres sociétés pourraient identifier des problèmes de sécurité, des effets indésirables ou des problèmes de fabrication après la mise sur le marché de ses produits.

Enfin, le chiffre d'affaires peut être influencé par les tendances internationales et nationales en matière de soins gérés et de limitation des coûts liés à la santé, par les politiques de remboursement imposées par les tiers payeurs, ainsi que par la législation régissant la tarification et le remboursement des produits biopharmaceutiques.